

15^e RÉUNION DES ÉTATS PARTIES
CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL
(CONVENTION D'OTTAWA)

DÉCLARATION DU CANADA – SANTIAGO, CHILI – DÉCEMBRE 2016

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ET DE L'AIDE

Cette année, le Canada a présenté une demande d'adhésion au Comité sur le renforcement de la coopération et de l'aide, laquelle nous espérons, sera acceptée par les États parties lors de la réunion de cette semaine.

La défense des intérêts, la nécessité de forger la volonté politique et la coordination constituent des aspects importants de l'atteinte de l'objectif à l'horizon de 2025 que nous nous sommes fixé lors de la Conférence d'examen de Maputo.

Les résultats du dernier rapport de la Campagne internationale pour l'interdiction des mines antipersonnel soulignent la nécessité de déployer un effort à l'échelle mondiale si nous voulons atteindre nos objectifs.

Nous considérons le Comité sur le renforcement de la coopération et de l'aide comme un mécanisme clé pour susciter la volonté politique et améliorer la coordination efficace. Plus particulièrement, le travail que le Comité a effectué entourant la consultation des intervenants et la schématisation représente une initiative efficace relativement aux mesures à prendre.